La Convention Médicrime

15%

des médicaments en circulation dans le monde sont faux[1].

30%

les faux médicaments peuvent représenter jusqu'à 30% des médicaments en circulation dans certaines régions de l'Asie, Afrique et Amérique Latine[2].

123

pays sont touchés par les faux médicaments[3].

1 sur 5 seulement des pays membres de l'OMS ont un système règlementaire bien développé[4].

Un état dépourvu de législation pleinement opérationnelle est la première cible des contrefacteurs[6].

La falsification de médicaments n'est pas suffisamment pénalisée.
Par exemple, en France[5]:

NARCOTIQUE	10 ANS d'emprisonnement	7 500 000€
≠		
FAUX MÉDICAMENTS	7 ANS d'emprisonnement	750 000€

Les individus prenant part à la production et au trafic de faux médicaments sont des criminels.

La contrefaçon (falsification) de médicaments doit être sanctionnée et réprimée !

LA CONVENTION MÉDICRIME, LE SEUL OUTIL JURIDIQUE INTERNATIONAL QUI:

Protège la santé publique

LES MÉDICAMENTS CONTREFAITS (FALSIFIÉS) SONT UNE MENACE CONTRE LES PATIENTS ET LA SANTÉ PUBLIQUE CAR ILS PEUVENT CAUSER

- de nouvelles maladies,
- des handicaps,
- la mort,
- ou contribuer à développer une résistance aux médicaments.

IL A ÉTÉ TROUVÉ DANS LES MÉDICAMENTS CONTREFAITS (FALSIFIÉS) DES PRODUITS

- sans principes actifs ou en quantités erronées,
- avec le mauvais principe actif,
- avec des substances dangereuses.

LES MÉDICAMENTS CONTREFAITS (FALSIFIÉS) MINENT LA CONFIANCE DE LA POPULATION DANS LE SYSTÈME DE SANTÉ PUBLIQUE.

Criminalise et sanctionne

MÉDICRIME

- érige la contrefaçon (falsification) en délit pénal,
- favorise la poursuite effective des délinquants en justice,
- favorise la protection des victimes.

MÉDRICRIME PERMET DE

- traduire en justice les individus et organisations criminels,
- saisir les produits du crime,
- protéger la santé publique.

LES INFRACTIONS PÉNALES SONT

- la fabrication, la fourniture et le trafic intentionnels de produits médicaux de contrefaçon (falsification),
- la falsification de documents dans l'intention de tromper les lecteurs,
- la fabrication ou fourniture non autorisée de médicaments,
- La complicité et la tentative de perpétration d'une contrefaçon (falsification).

Assure la coopération

PROBLÈME GLOBAL

La contrefaçon (falsification) est un crime international qui ne connait pas de frontières.

SOLUTION GLOBALE

- Médicrime est le seul traité ouvert à tous les pays.
- Médicrime assure la coopération nationale et internationale entre les autorités sanitaires, policières et douanières compétentes.
- Médicrime garantit une approche globale dans l'échange d'information, la prévention, la coopération et la répression.

24 PAYS

ont signé la Convention dont 5 l'ont ratifiée (situation au 25 septembre 2015)

Entrée en vigueur : 1er janvier 2016

Pour plus d'information sur la Convention Médicrime: http://www.coe.int/t/dghl/standardsetting/medicrime/default_fr.asp

Définition Médicrime d'un produit médical contrefait:

Un produit qui est **présenté d'une manière trompeuse**, par exemple au niveau de son étiquette ou de son emballage, avec des indications mensongères et frauduleuses quant à son identité et/ou sa source. Cette définition est pleinement compatible avec la notion de **« falsification »**.

Luttez contre les médicaments contrefaits (falsifiés) – Ratifiez la Convention Médicrime

fondation Chirac
AGIR AU SERVICE DE LA PAIX

IFPMA

1. World Health Organization (WHO)
2. WHO; http://www.who.int/medicines/services/counterfeit/impact/TheNewEstimatesCounterfeit.pdf
3. Pharmaceutical Security Institute (PSI): http://www.psi-inc.org/geographicDistributions.cfm
4. WHO; http://www.who.int/medicines/services/counterfeit/overview/en/index1.html
5. Code de la santé publique - Article L5421-13
6. WHO; A/MSM/1/INF./1; apps.who.int/gb/ssffc/pdf_files/A_MSM1_INF1-en.pdf